

## Society of Saint Vincent de Paul National Council of Canada Société de Saint-Vincent de Paul Conseil national du Canada

Committee Terms of Reference		Mandat de comité		
4.4.1		4.4.1		
Name:	Mediation/Arbitration	Nom:	Médiation/Arbitrage	
Type:	Ad hoc	Type:	Ad hoc	
Purpose:	To resolve disputes within the Society, after appeals to the higher levels of the Society have been exhausted.	Objectifs:	Régler les différends au sein de la Société, une fois que tous les recours auprès des instances supérieures de la Société aient été épuisés.	
Membership:	National Council President (ex-officio) Up to 2 members other than the Chair, as appointed by the National President.  A member of the Executive Committee	Membres :	Le président du Conseil national (d'office) Jusqu'à deux membres en plus du président, nommés par le président national.	
	as appointed by the National Council President.	Président :	Un membre du Comité exécutif, nommé par le président du Conseil national.	
Responsible t	to: National Council President.	Imputabilit	S. An président du Conseil national	
Meetings:	As required.	Réunions :	: Au président du Conseil national  Au besoin	
Specific duties, Functions or areas of Responsibility are to:		Tâches, fonctions ou sphères d'activité spécifiques consistent à :		
exhausted	appeals to the higher councils. qu'ils		ister les membres ayant un différend, une fois ils auront épuisé tous les recours possibles auprès instances supérieures.	
for condu	ish appropriate guidelines and procedures acting mediation and arbitration, according the and internal policy.	b) Établir les règles de conduite et procédures appropriées pour mener à bien une médiation, en		
c) To establish binding arbitration as required.		accord avec la Règle et les politiques internes.		
appropria during an	to the National Council President, if e, on progress of the Committee's work intervention, and on results of mediation tion of a dispute.	d) Faire rap lieu, sur d'une int	un arbitrage exécutoire, s'il y a lieu. port au président du Conseil national, s'il y a le progrès des travaux du Comité au cours ervention et sur l'issue de la médiation et de e relatifs à un différend.	